

Délibération n°24

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
61

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

Objet :
**Syndicat Intercommunal
d'Aide à Domicile Riom
Limagne (SIAD) : contribution
financière exceptionnelle**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jackie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX a donné pouvoir à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, a donné pouvoir à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Catherine HOARAU

Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile Riom Limagne (SIAD) : contribution financière exceptionnelle

Le vice-Président délégué aux finances expose :

Le SIAD doit faire face à une situation conjoncturelle et structurelle inquiétante et demande une aide exceptionnelle à l'ensemble de ses adhérents.

Considérant que les communes de l'ex communauté de communes Riom communauté sont toutes adhérentes et que la participation annuelle était versée par la communauté,

Considérant qu'une démarche d'audit a été initiée par le SIAD afin d'identifier les marges de progrès possibles et les restructurations qui pourraient être envisagées,

Considérant qu'un premier rendu a été proposé aux représentants des adhérents et que des réunions de concertation sont programmées avec différents interlocuteurs ou partenaires,

Considérant que Riom Limagne et Volcans soucieuse du devenir du service proposé à la population souhaite venir en aide au SIAD sous certaines conditions,

Considérant que Riom Limagne et Volcans souhaite cautionner son engagement avec le SIAD via la formalisation d'un pacte de gestion globale défini comme suit :

- un pacte de gouvernance qui redéfinirait une représentation plus équilibrée de RLV
- un pacte social qui prendrait en compte les difficultés liées à l'absentéisme et à l'amélioration du dialogue social via la mise en place d'une médiation.
- un pacte financier qui engagerait le SIAD :
 - à présenter une situation claire et contrôlée dans le temps afin que les élus puissent prendre un vote en conscience,
 - à mettre en place un mode de répartition plus équilibré des participations des adhérents.
- un pacte de service public qui serait en capacité d'analyser l'activité et d'évaluer l'impact et la qualité du service rendu à la population.

Le conseil communautaire sur proposition du Président à la majorité (58 voix pour – 1 abstention) :

- **attribue d'une subvention exceptionnelle de 96 990,23 € au SIAD. Cette aide représente, au prorata, la quotepart de RLV sur la somme totale de 150 000 € demandé par le SIAD et versée par la totalité des collectivités concernées.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



***Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON